



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Compte rendu CGT-FSU du CHSCT M du 06 mars 2018

Ce CHSCT M est présidé par Mme Engstrom , secrétaire générale

Délégation CGT : Fabrice Brucker, Isabelle Lepla, Daniel Bro
CFDT , UNSA , FO absents (boycott)

Ministère : Mme Engstrom , secrétaire générale , Mr GUYOT adjoint à la SG , Mr Clément DRH , Mme AMSON , Mr Le Dall adjoint à la directrice de la DIT , Mme Palud Goueslou , membres du bureau PSPP1

Déclaration préalable CGT :

CHSCT après CHSCT, réorganisation après réorganisation on constate que la situation des agents dans les services se dégrade ... Aujourd'hui, le projet action publique 2022 annoncé nous fait craindre le pire pour les services de nos ministères : DIR, DIRM, Cerema, IGN, Météo France, DDT ... sont menacés. Nous tenons à affirmer ici que nous y sommes évidemment opposés mais nous tenons à rappeler que tout projet important de réorganisation de service doit être soumis à l'avis des CHSCT, donc de ce CHSCTM et nous serons vigilant que cette préconisation soit bien respectée!

Concernant l'avenir des CHSCT, nous souhaitons faire voter ce jour la motion suivante :

« Le travail des CHS puis des CHSCT depuis les années 80 dans les services ex-équipement a permis de faire progresser l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents mais il y a encore du travail pour ces instances. Les annonces de fusion des instances dans la fonction publique ne nous rassurent pas. Nous tenons à affirmer la nécessité de maintenir les CHSCT des services ainsi que le CHSCTM indépendamment des comités techniques dans le futur. »

Compte tenu de ces différentes menaces en plus des réductions d'effectifs, du rétablissement du jour de carence, le gel du point d'indice et de toutes les discussions engagées par le Gouvernement actuellement qui annoncent une profonde dégradation des conditions de travail des agents... il est urgent d'agir : la CGT appelle à la grève et à la manifestation le 22 mars 2018.

La motion demandant le maintien des CHSCT est adoptée à l'unanimité des membres du CHSCTM présents

Réponse de la secrétaire générale :

Elle s'engage que , conformément au décret 82 453 , tout projet de réorganisation soit présenté pour avis au CHSCT M .

Les conséquences du projet « Action Publique 2022 », le projet de création d'une « agence des routes », etc , devront être présentés au CHSCT M .

point 1 :

Le PV du CHSCT M du 13 décembre 2017 est adopté .

Point 2 :

Tableau des accidents graves , mortels et des suicides :

Les accidents se multiplient dans les services .

Dans les dirs , il sont tellement nombreux que certaines directions refusent de déclencher des enquêtes ...

un véhicule détruit ça devient banal ... (plus de 150 véhicules et remorques de signalisations percutés dans les dirs en 2016 !)

2 agents du secteur maritime ont été sérieusement blessés et projetés à l'eau !

Un agent dans une dir est décédé lors d'une intervention .

Point 3 :

- Point d'étape sur le GT « accidentalité des personnels d'exploitation » et le GT « traçabilité de l'exposition à l'amiante ».

Ces 2 GT vont être réunis une seconde fois les 13 et 20 mars 2018 .

L'attente est importante du côté des agents .

L'accidentalité très importante , les particularités statutaires , celles des éléments de rémunérations des personnels d'exploitation en font un sujet particulier .

En réponse aux demandes de la CGT , Mr Clément confirme son engagement d'étendre le chantier sur l'accidentalité (protection fonctionnelle , maintien des rémunérations , reclassements , etc) à toute les catégories , au-delà des personnels d'exploitation .

Point 4 - Mise en œuvre de l'instruction gouvernementale du 19 août 2014 relative à la prévention des RPS : point d'étape et orientations :

La secrétaire générale considère « qu'on a progressé , mais ce n'est pas suffisant » ...

Des rappels ciblés seront adressés aux services dont l'action est insuffisante .

En effet , les remontées des services montrent que la prise en compte des risques psychosociaux . n'est pas à la hauteur de la situation,

En effet , beaucoup d'agents sont en souffrance dans un contexte de réorganisation permanente ,

Le niveau de suivi des indicateurs doit être défini à une échelle correcte afin de mettre en évidence des situations particulières à l'échelle des équipes de travail .

Point 5 - Perspectives de travail concernant l'activité des inspections en santé et sécurité au travail au sein

des MTES et MCT :

Le rapport des inspecteurs et le débat ne met que partiellement en valeur l'action des CHSCT .

Pourtant , il est indiscutable que sans une action constante , indépendante et déterminée représentants du personnel les employeurs publics seraient moins enclins à respecter leurs obligations ...

L'autocontrôle (très à la mode ...) en matière de respect des obligations de sécurité ne mène trop souvent qu'à de l'autosatisfaction ...

Plus que jamais l'indépendance et les prérogatives des CHSCT sont indispensables !

Point 6 - Présentation d'une fiche de recommandations sur les règles de sécurité pour les agents bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo :

ce sujet peut être considéré comme non prioritaire ...

Pourtant les accidents sont nombreux .

Cette fiche de prévention peut être utile aux bénéficiaires de l'indemnité kilométrique vélo ... dont Mr Clément annonce son renouvellement en réponse à la question de la CGT .

Point 7 - Information sur la journée mondiale sur la santé et la sécurité au travail du 28 avril 2018 : à l'occasion de la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail le ministère organise le 3 mai 2018 une initiative , aidée par l'INRS , sur les troubles musculo squelettiques (TMS) .
Les modalités pratiques de cette journée ne sont ps encore définies

Questions diverses :

- les membres du CHSCT M se rendront le 05 avril 2014 à Marseille pour une journée consacrée à la découverte des activités des agents du secteur « mer » .

- la CGT s'inquiète que certains services aient en projet la mise en œuvre d'une note de la DRH sur les astreintes qui ne respecte pas les textes sur les garanties minimales .
Reconnaissant que cette note pose problème , Mr Clément s'engage à convoquer très rapidement une réunion pour une remise à plat ...

A l'heure où les missions , les emplois , sont menacés dans nos ministères et dans toute la fonction publique par le projet gouvernemental « action publique 2022 » la mobilisation doit être générale !
L'existence des CHCST aussi est menacée .

Défendre les CHSCT , c'est défendre les conditions de travail !

Pour défendre les missions , les emplois , les services , les CHSCT , tous en grève et en manifestation le 22 mars contre le projet « action publique 2022 » !